

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguen**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er juillet 2026

DATE DE LA CONVOCATION :

25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguen, sous la présidence de Madame Maëlig TAISET, Maire.

Etaient présents :

TAISET Maëlig, Maire

LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoint

DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE

BLANC Stéphane, ~~CARON Guillaume~~, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline,

Conseillers Municipaux,

Absents : CARON Guillaume

Secrétaire de séance : LE MÉHAUTÉ Claude

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

20260701/50 Personnel communal - modification du tableau des effectifs

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
 - les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL
- sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

Madame la Maire rappelle que des mouvements de personnel interviennent cette année, avec notamment la mutation d'un agent administratif. Une procédure de recrutement va donc été engagée pour réorganiser les services administratifs.

La Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à une modification du tableau des effectifs, en fonction de la réorganisation interne envisagée.

La Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial, à temps complet (35/35^e), pour exercer les fonctions d'agent d'accueil polyvalent, **à compter du 24 août 2026.**

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^e classe et adjoint administratif principal de 1^e classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme et / ou d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif des collectivités territoriales et notamment les mairies.

La Maire précise que l'agent actuellement sur ce poste basculera en interne sur des missions d'agent administratif et comptable.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° DEL20210630-40 en date du 30 juin 2021 est applicable.

Il appartient au conseil de statuer sur cette proposition.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget principal de la commune,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° DEL20210630-40 en date du 30 juin 2021 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour pérenniser l'organisation des services administratifs de la mairie ;

Vu le tableau des effectifs ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER la proposition du Maire, avec la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour les fonctions d'agent d'accueil polyvalent, à temps complet (35/35°) ;**
- **DE MODIFIER le tableau des emplois comme suivant :**

Effectif	Grade(s)	Emploi / fonctions	Qualité de l'emploi	DHS
Titulaires				
Filière administrative				
1	Attaché territorial	Secrétaire générale de mairie	Titulaire	35/35e
0	<i>Rédacteur</i>	<i>Secrétaire générale de mairie</i>	<i>Titulaire</i>	<i>35/35e</i>
1	Adjoint administratif	Agent comptable – binôme accueil	Stagiaire	35/35e
1	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	Agent comptable – binôme accueil	Titulaire	35/35e
0	<i>Adjoint administratif principal de 2^e classe</i>	<i>Responsable de l'accueil à la mairie/ Bibliothèque</i>	<i>Titulaire</i>	<i>30/35e</i>
1	Adjoint administratif Principal de 1 ^e classe	Responsable Agence postale/ Temps périscolaires/	Titulaire	32/35e

0	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	Responsable accueil polyvalent	Stagiaire	35/35 ^e
Filière technique				
1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Aide maternelle et services généraux Accueil à l'agence postale (renfort)	Titulaire	28.50/35 ^e
0	<i>Adjoint technique</i>	<i>Entretien ménager des bâtiments communaux, aide au service de la cantine et surveillance de la cour pendant la pause méridienne</i>	<i>Titulaire</i>	<i>21/35^e</i>
0	<i>Adjoint technique</i>	<i>Entretien bâtiments communaux et services généraux</i>	<i>Titulaire</i>	<i>16/35^e</i>
0	<i>Adjoint technique de 2^e classe Adjoint technique de 1^e classe Adjoint technique principal de 2^e classe Adjoint technique principal de 1^e classe</i>	<i>Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)</i>	<i>Titulaire</i>	<i>35/35^e</i>
1	Agent de maîtrise principal	Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)	Titulaire	35/35 ^e
1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)	Titulaire	35/35 ^e
1	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	Agent technique polyvalent (Entretien bâtiments, voirie, réseaux, espaces verts)	Titulaire	35/35 ^e
1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Aide de cuisine	Titulaire	19/35 ^e
0	<i>Adjoint technique principal de 2^e classe</i>	<i>Responsable du restaurant scolaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>27.50/35^e</i>
0	<i>Adjoint technique principal de 1^e classe</i>	<i>Responsable du restaurant scolaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>27.50/35^e</i>
1	Adjoint technique	Gestion de la gestion de la salle communale associative, ménage des bâtiments communaux et gestion du temps périscolaire sur la pause méridienne.	Titulaire	28/35 ^e
0	<i>Adjoint technique</i>	<i>Animation des activités périscolaires/de la garderie/ surveillance cour et maternelle pendant la pause méridienne Accueil à l'agence postale (renfort)</i>	<i>Titulaire</i>	<i>17/35^e</i>
0	<i>Adjoint technique Adjoint technique principal de 2^e classe Adjoint technique principal de 1^e classe Agent de maîtrise</i>	<i>Responsable et cuisinier du restaurant scolaire</i>	<i>Stagiaire</i>	<i>28/35^e</i>
1	Agent de maîtrise	Responsable et cuisinier du restaurant scolaire	Titulaire	28/35 ^e

Filière animation				
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	Aide maternelle et agent périscolaire	Titulaire	30/35e
Contractuels				
0	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Animation des activités périscolaires/de la garderie/ surveillance cour et maternelle pendant la pause méridienne Accueil à l'agence postale (renfort)</i>	<i>Contractuel Permanent</i>	<i>17/25e</i>
1	Adjoint administratif	Renfort agence postale	Contractuel Permanent	3/35e
1	Adjoint technique	Renfort équipe entretien bâtiments communaux, gestion salle associative et renfort temps périscolaire	Contractuel Accroiss. temporaire	13/35e

- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,**
- **Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 24 août 2026 ;**
- **D'AUTORISER la Maire, ou son représentant, à réaliser toute démarche afférente à ce dossier,**
- **INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

20260701/51 Finances communales - mise en place du dispositif « Argent de Poche »

Emilie Bocher, adjointe, fait savoir que le dispositif « Mission Argent de Poche » permet à des jeunes de participer à des missions d'intérêt général au sein des services communaux durant les vacances scolaires ou les week-ends, en contrepartie d'une gratification.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre une 1^{ère} découverte du monde professionnel,
- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale ;
- Permettre une première découverte du fonctionnement d'une collectivité ;
- Découvrir la commune ;
- Responsabiliser les jeunes à travers des missions encadrées ;
- Découvrir le travail en équipe
- Valoriser leur participation à l'amélioration du cadre de vie communal.

Les missions proposées ne constituent pas un emploi et ne se substituent en aucun cas aux missions réalisées par les agents communaux.

Il est proposé de mettre en place le dispositif sur la commune de Pléguien dans les conditions suivantes :

- Dépôt d'un dossier d'inscription et des pièces justificatives nécessaires par les jeunes,
- Jeunes âgés de 15 à 17 ans ;
- Résidence principale sur la commune de Pléguien ;
- Missions réalisées pendant les vacances scolaires ou les week-ends ;
- Durée d'une mission : 3 heures ;
- Gratification : 15 € par mission réalisée ;
- Maximum de 5 missions par jeune et par année civile ;

- Types de missions pouvant être proposées : Nettoyage du mobilier urbain, entretien des espaces publics, petit entretien des bâtiments communaux (peinture...), rangement et classement, réalisation d'inventaires, nettoyage des véhicules municipaux, nettoyage du cimetière etc...
- Encadrement assuré par les services communaux ou les élus municipaux ;
- Versement de la gratification par virement bancaire après validation de la mission.
- Budget annuel dédié : 1500 € - ligne budgétaire c/65888

Nathalie Gouérec indique que la commune pourrait bénéficier d'aides de la CAF dès lors qu'un certain nombre de missions auront été réalisées. Elle précise qu'il serait opportun de constituer un dossier lorsque le dispositif sera pleinement opérationnel.

Coline Gallier suggère de relayer ce dispositif auprès des associations, de la bibliothèque et des établissements scolaires afin de toucher un maximum de jeunes Pléguinais. Marylène Derrien propose également d'en assurer la promotion par le biais de la lettre d'information hebdomadaire.

Frédéric Rault estime qu'il serait pertinent de proposer des missions en faveur des personnes les plus vulnérables, notamment en période de fortes chaleurs, telles que des appels téléphoniques ou des visites à domicile.

Émilie Bocher ajoute que la participation à la distribution des bulletins municipaux pourrait également constituer une mission.

Enfin, Nathalie Gouérec précise que les premières missions envisagées pour cet été sont les suivantes :

- *Le nettoyage et la peinture des mains courantes du stade de football ;*
- *L'aide au déménagement de la bibliothèque.*

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise en place du dispositif « Argent de Poche » sur la commune de Pléguen selon les conditions précitées ;**
- **FIXE la gratification à 15 € par mission de 3 heures réalisée ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal ;**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.**

20260701/52 Conseil municipal – désignation d'un élu correspondant incendie et secours

La Maire fait savoir qu'en application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article D.731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire et d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Cette désignation a lieu :

- Dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,

- Lors de la première réunion du conseil municipal qui suit la vacance de la fonction de correspondant incendie et secours,

Suite aux élections municipales 2026, les communes ont donc jusqu'au 1^{er} septembre 2026 pour se mettre en conformité.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Maëlig Taisset précise notamment que les sapeurs-pompiers du centre de secours de Lanvollon ont déjà sollicité la commune afin d'y organiser des manœuvres dans le bourg. Le correspondant communal pourrait ainsi être l'interlocuteur privilégié pour ce type d'évènement, mais également pour les questions relatives aux mesures de sauvegarde ou aux commissions de sécurité organisées sur la commune.

Il appartient au conseil de désigner un correspondant incendie et secours.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. Hervé HERNOT comme élu correspondant incendie et secours.

Réhabilitation de l'école – point d'étape

Madame la Maire présente un point d'avancement du projet de réhabilitation de l'école.

Elle indique qu'une réunion de travail avec la maîtrise d'œuvre s'est tenue le 24 juin dernier. Le lancement du marché de travaux est prévu aux alentours du 20 juillet, avec une remise des offres fixée au 2 octobre 2026. Les visites obligatoires des entreprises sont, quant à elles, programmées les 2 et 9 septembre.

Parallèlement, les services communaux ont engagé les opérations préparatoires au déménagement de l'école. Celles-ci concernent notamment le transfert d'une classe vers la commune de Tressignaux, l'installation des classes modulaires, dont la livraison est prévue le jeudi 2 juillet, ainsi que la réalisation des raccordements nécessaires.

Émilie Bocher invite les élus disponibles à participer aux opérations de déménagement durant la semaine du 6 juillet, en particulier pour le déplacement du mobilier.

À la suite des fortes chaleurs de ces derniers jours, Nathalie Gouérec indique avoir été interrogée par plusieurs administrés sur la prise en compte du confort d'été dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école.

Maëlig Taisset précise que le bâtiment existant présente déjà de bonnes performances thermiques et est moins sujet aux surchauffes que certains bâtiments plus récents. Elle rappelle que le projet intègre plusieurs dispositions destinées à garantir le confort d'été, notamment le recours privilégié à des matériaux biosourcés, la mise en place de vitrages adaptés, de films de protection solaire, de volets ou stores extérieurs sur les verrières de toiture et certaines fenêtres, ainsi qu'un système de ventilation performant. Marylène Derrien souligne également que le bâtiment ne bénéficie pas d'une exposition plein sud, ce qui contribue à limiter les apports solaires.

Madame la Maire ajoute que la végétalisation des espaces extérieurs, et plus particulièrement de la cour de l'école, constitue également un élément important du projet. Celle-ci sera aménagée en continuité avec le jardin du Repère, accessible directement depuis la cour.

Émilie Bocher précise que la question du confort hivernal a également été abordée lors de la dernière réunion avec la maîtrise d'œuvre. Elle indique que cet aspect a lui aussi été pleinement intégré à la conception du projet, afin de garantir un bon niveau de confort tout au long de l'année.

20260701/53 Dénomination du bâtiment du pôle pluridisciplinaire (ancien CIAS)

Madame la Maire rappelle l'acquisition par la commune de l'ancien bâtiment du CIAS, dans le cadre d'un projet de création d'un pôle pluridisciplinaire à vocation économique.

Ce nouvel équipement communal est destiné à renforcer le développement économique en centralité, en favorisant notamment l'implantation et le maintien de professionnels au cœur de la commune, en lien direct avec les services, commerces et équipements déjà présents.

Le bâtiment accueille aujourd'hui deux professionnels : un dessinateur-projeteur en architecture et une ostéopathe. À terme, il a vocation à constituer un pôle pluridisciplinaire permettant de renforcer le tissu économique local et d'encourager l'installation de nouvelles activités professionnelles.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche de redynamisation du centre-bourg engagée par la commune depuis une dizaine d'années, visant à conforter l'attractivité et la vitalité de la centralité communale.

À la suite des échanges précédents intervenus sur ce dossier, Mme la Maire propose au Conseil municipal d'acter le choix du nom de ce nouveau bâtiment communal.

Maëlig Taisset rappelle que la question de la dénomination du pôle pluridisciplinaire (ancien CIAS) avait été évoquée lors d'une précédente séance du Conseil municipal. Deux propositions avaient alors été évoquées : « La Ruche » et une appellation en hommage à Jeanne Le Mézec, Pléguinaise récemment décédée à l'âge de 102 ans.

Madame la Maire estime que les deux propositions sont tout à fait pertinentes. Compte tenu des projets actuellement menés sur la commune, elle propose à l'assemblée de retenir le nom « La Ruche » pour le pôle pluridisciplinaire et de réserver l'hommage à Jeanne Le Mézec au futur projet de résidence seniors, estimant que cette dénomination y trouverait tout son sens.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le pôle pluridisciplinaire (ancien CIAS) « La Ruche ».

Gestion de la période de canicule

Maëlig Taisset rappelle que les Maires étaient compétents pour décider d'une éventuelle fermeture des écoles durant l'épisode de canicule.

À Pléguien, le choix a été fait de maintenir l'accueil des élèves, les conditions thermiques des bâtiments étant jugées compatibles avec leur fréquentation. Les familles qui en avaient la possibilité ont toutefois été invitées à garder leurs enfants à domicile. Cette organisation s'est déroulée de manière satisfaisante, grâce à un roulement dans la présence des élèves. Les enseignants ainsi que les agents communaux sont restés mobilisés pour assurer l'accueil des enfants présents.

Concernant les personnes âgées et vulnérables, un suivi a été assuré à partir du registre communal détenu en mairie. La commune s'est également appuyée sur un habitant entretenant des contacts réguliers avec plusieurs d'entre elles. Des appels téléphoniques et quelques visites à domicile ont été réalisés. Aucun besoin particulier n'a été signalé.

Enfin, une communication a été diffusée sur les réseaux sociaux afin de rappeler les recommandations liées à la canicule, de favoriser la solidarité de voisinage et d'encourager le signalement en mairie de toute personne susceptible de se trouver en situation de vulnérabilité.

Recensement de la population 2027

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Dans ce cadre, la commune devra recruter trois agents recenseurs. Leur mission consistera à se rendre au domicile des habitants afin de leur remettre les documents nécessaires au recensement, de les accompagner dans leurs démarches et de veiller au bon déroulement de la collecte des informations.

Les personnes recrutées devront être disponibles pendant toute la durée de la campagne, faire preuve d'organisation, de rigueur, de sérieux, posséder un bon relationnel et respecter la confidentialité des informations recueillies.

Madame la Maire rappelle que le recensement constitue un enjeu important pour la commune. Les données collectées permettent notamment de déterminer la population légale, laquelle est prise en compte dans le calcul de plusieurs dotations de l'État, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que pour la planification des équipements et des services publics.

Présentation budgétaire et financière

À la suite d'une demande formulée lors d'une précédente séance du Conseil municipal, Madame la Maire informe les élus qu'une présentation de la situation budgétaire et financière de la commune sera assurée par M. Clidi, conseiller aux décideurs locaux (CDL), en amont de la séance du Conseil municipal prévue le 14 octobre.

Informations communautaires

Afin d'assurer une meilleure diffusion des informations communautaires, Madame la Maire propose que les élus rendent compte, lors des séances du Conseil municipal, des principales informations et décisions évoquées au sein des commissions communautaires auxquelles ils participent.

Stéphane Le Blanc s'interroge sur la situation du bar-tabac et demande si la commune dispose de nouvelles informations concernant sa fermeture.

Madame la Maire indique ne pas avoir d'éléments nouveaux à ce jour. Elle précise que la commune va solliciter son assurance de protection juridique afin d'être accompagnée dans le suivi de ce dossier.

Fabienne Goaziou indique avoir participé à une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque.

Plusieurs sujets ont été abordés, notamment :

- L'organisation du déménagement de la bibliothèque dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école, avec la présentation des futurs locaux ;
- La mise en place d'une opération de désherbage des collections en partenariat avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA) ;
- L'organisation de la mise en cartons des ouvrages, programmée les 10 et 11 août, en vue du déménagement prévu à la fin du mois d'août vers La Ruche, afin de permettre une réouverture à la rentrée ;
- La fermeture de la bibliothèque à compter du 8 août et sa réouverture prévue début septembre. Durant cette période, les retours d'ouvrages pourront être effectués en mairie.

Une communication sera prochainement diffusée à ce sujet.

Coline Gallier s'interroge sur la mise en place d'un créneau d'ouverture dédié aux assistantes maternelles. Fabienne Goaziou indique que cette possibilité devrait être proposée à compter de la rentrée, avec la participation de certains bénévoles.

Frédéric Rault :

- Informe les élus que l'ALEC organise, le 8 juillet à 13 h 30, une visite de l'installation photovoltaïque située sur le toit de l'entreprise Tinatur, à Trémuson ;
- Indique que la première réunion de la commission ALEC se tiendra le 18 septembre ;

- Fait remonter les difficultés rencontrées dans l'utilisation du site internet du CNAS, qu'il juge peu intuitif. Il s'interroge sur la tenue de prochaines réunions d'information ; aucune information n'a été communiquée à ce sujet pour le moment.

Marylène Derrien fait savoir que la commission intercommunale « jeunesse » prévue début juillet est reportée au 3 septembre.

Claude Le Méhauté :

- Présente un retour d'information relatif à Kerval, au sein duquel il vient d'être élu. Il précise que 4 élus au total siègent en tant que représentant de Leff Armor Communauté.

Il rappelle que Kerval regroupe quatre intercommunalités : Lamballe Terre & Mer, Leff Armor Communauté, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Saint-Brieuc Armor Agglomération. La présidence est assurée par Marcel Sérandour, Maire de Tréveneuc.

Claude Le Méhauté attire ensuite l'attention des élus sur les difficultés rencontrées en matière de tri des déchets. Selon les éléments présentés, une part importante des déchets collectés est mal orientée, avec notamment la présence de plastiques, de textiles et d'autres déchets inadaptés dans les bacs destinés aux ordures ménagères. Cette mauvaise qualité du tri engendre des difficultés de fonctionnement pour les centres de traitement, dont certains devront faire l'objet de travaux de réhabilitation ou d'adaptation.

- Rend également compte de la première réunion du conseil d'exploitation eau et assainissement. Il rappelle que la commune de Pléguen compte trois périmètres de protection de captage d'eau et que ces périmètres peuvent être amenés à évoluer.

Émilie Bocher :

- Rappelle que la réunion de la commission intercommunale « Jeunesse » est reportée au 3 septembre ;
- Rappelle l'organisation, le jeudi 2 juillet, d'un moment convivial au Repère à l'occasion du premier anniversaire de son ouverture, qui sera suivi du pique-nique de fin d'année scolaire réunissant les élèves, les enseignants, les agents et les élus communaux ;
- Indique qu'une réunion de pré-rentree avec les agents communaux est programmée le vendredi 28 août, avec un temps d'échange prévu en début d'après-midi en présence des enseignants ;
- Informe les élus des dates des prochaines élections présidentielles, fixées aux 18 avril et 2 mai 2027, et les invite à les réserver dès à présent dans leur agenda afin d'assurer les permanences du bureau de vote.

Yvon Briand attire l'attention sur l'état du calvaire de Kério, dont la peinture est dégradée. Il suggère qu'une remise en peinture soit envisagée afin de le remettre en valeur.

Décisions du Maire***(Selon DEL 20260422-21 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal)***

Par délibération en date du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à Madame la Maire, sur le fondement des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT, un certain nombre d'attributions dans le but de simplifier et de rendre plus efficiente la gestion des affaires courantes. Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Entreprise JEGOU Florian : Reprise mur du cimetière pour 6200 € HT, soit 6 820 € TTC
- Entreprise Ateliers du Leff : Fabrication et pose d'une cuisine logement Maison KERRELLO pour 6 925.83 € Ht, soit 8 311 € TTC
- Entreprise SSAW : Réalisation clôture bassin de rétention Lot Clos de Kerziot pour 12 780 € HT, soit 15 336 € TTC

12) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

Date	Demandeur	Parcelles	Adresse	Objet	Décision
04/06/2026	Me Gannat	A 1043 et 1405	463 Le Nonen	Vente	Alignement à conserver
23/06/2026	Me Gannat	C 230 et 1182	817 Rue Penquer	Vente	Alignement à conserver
23/06/2026	Me Tanguy	C 1314, 502 et 503	438 Rue de Penquer	Vente	Alignement à conserver

13) Exercer les droits de préemption de la Commune

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse	Parcelles	Notaire	Décision DPU
DIA02217726D0007	02/06/26	Coat Ar Oa	A 1416 et 1419	Me Tanguy	Non Signé le 03 /06 /26
DIA02217726D0008	04/06/26	463 Rue Le Nonen	A 1403 et 1405	Me Gannat	Non Signé le 06 /06 /26

Fin de séance 20h40

Prochain conseil municipal : mercredi 2 septembre à 19h

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2026-07-01/50	Personnel communal - modification du tableau des effectifs	Examinée le 01/07/2026 Approuvée
2026-07-01/51	Finances communales - mise en place du dispositif « Argent de Poche »	Examinée le 01/07/2026 Approuvée
2026-07-01/52	Conseil municipal – désignation d'un élu correspondant incendie et secours	Examinée le 01/07/2026 Approuvée
2026-07-01/53	Dénomination du bâtiment du pôle pluridisciplinaire (ancien CIAS)	Examinée le 01/07/2026 Approuvée

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - SEANCE du 1^{er} juillet 2026

<u>NOM / PRENOM</u>		<u>SIGNATURE</u>
TAISSET Maëlig	Présente	
LE MEHAUTE Claude <i>Secrétaire de séance</i>	Présent	
BOCHER Emilie	Présente	
HERNOT Hervé	Présent	
GOAZIOU Fabienne	Présente	
DERRIEN Marylène	Présente	
GOUEREC Nathalie	Présente	
FOVET Karine	Présente	
RAULT Frédéric	Présent	
BRIAND Yvon	Présent	
LE BLANC Stéphane	Présent	
CARON Guillaume	Absent	
GUERVILLY Alan	Présent	
MADEC Myriam	Présente	
GALLIER Coline	Présente	